

ANNALLES  
DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE  
D'ENGHIEN

DATES MÉMORABLES

DE L'HISTOIRE DE BRAINE-LÉ-COMTE

En 1150 (1), le comte Bauduin IV acquit par échange du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, le village de Braine-la-Vilhote où, pour se défendre au besoin contre les Brabançons, il commença la construction d'un mur d'enceinte et d'une grosse tour ou donjon. Vers 1184 ou 1185, Bauduin V augmenta la hauteur de cette tour et en fit voûter la partie supérieure (2).

1182. Une rupture ayant eu lieu entre Bauduin V et Godefroid duc de Brabant, le comte de Hainaut appela ses féaux autour de lui et alla avec un petit nombre de chevalier à Braine-la-Vilhote, d'où il partit à l'effet de s'emparer du château de Tubize qui appartenait au duc de Brabant (3).

En 1189, pendant la guerre qui éclata entre Bauduin V et Henri I<sup>er</sup>, comte de Louvain, Gislebert rapporte que le comte

(1) Sauf indication contraire, nous donnons ici les dates, d'après le nouveau style, c'est-à-dire selon notre manière actuelle de compter.

(2) MONNIER, *La Forteresse de Braine-le-Comte*.

(3) GISLEBERT, *Chronica Hannoniae*, p. 110.

de Hainaut plaça des garnisons à Braine-la-Villote, à Binche, à Viesville et à Namur. Le comte de Louvain envoya aussi des troupes à Nivelles et dans les forteresses des frontières. Au mois de juillet de ladite année, deux cents chevaliers suivis de leurs serviteurs et un corps d'infanterie vinrent à l'improviste de Nivelles surprendre la garnison de Braine; celle-ci composée de quarante chevaliers accompagnés de leurs serviteurs et de quelques fantassins, les défit, les mit en fuite et en fit plusieurs prisonniers (1).

1254. Durant une partie de cette année, la ville de Braine fut occupée par des soldats de Charles d'Anjou, à qui Marguerite de Constantinople avait cédé le Hainaut, en haine des d'Avesnes (2).

1315. Une effroyable peste qui survint à la suite d'une famine, sévit durant deux années en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas. Vinchant rapporte que « ceux d'Ath, Soignies et Braine-le-Comte envoyèrent à sainte Waudru aucunes chandelles nommées en langage du temps chierlons (cierges longs) et l'on trouva que cette dévotion fit diminuer la peste ».

1323. En cette année, fut établi à Braine un comptoir, par des prêteurs ou lombards que l'on trouve cités sous le nom de « compagnons de la taule (table ou comptoir) de Brayne (3) ».

En 1364, le duc Albert de Bavière donna une charte relative au marché aux toiles de Braine-le-Comte (4).

1364-1367. Pendant la guerre suscitée au duc Albert à la suite du meurtre de Siger, seigneur d'Enghien, par le comte de Flandre, on mit Braine en état de défense. Néanmoins, le territoire de Braine fut ravagé par les Flamands unis aux frères de Siger II d'Enghien. Le 20 janvier 1367, Albert se trouvait

(1) GISLEBERT, pp. 202 et suiv.

(2) TH. LEJEUNE, *Hist. de Soignies*, p. 164.

(3) L. DEVILLERS, *Monuments, etc.*, III, p. 763.

(4) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 567.

en notre ville occupé à faire ses préparatifs pour attaquer le château de la Folie aux Écaussines, qui était la propriété d'Engelbert d'Enghien (1). La même année, divers travaux furent exécutés aux moulins de Braine et de Quenaste à Naast, sous la direction de maître Pierre Aubry, maître des ouvrages du comte de Hainaut (2).

1368. La tour de Braine fut recouverte d'ardoises. On fit acquisition d'arcs ainsi que de bombardes et d'autres pièces d'artillerie (3).

1376. Dans la crainte d'une surprise du côté du Brabant, le châtelain, Colart Mouton, se mit en devoir de surveiller la frontière. Il était aidé de plusieurs compagnons à cheval et armés, savoir : Thiébaud Ghignot, Henrion Descamps et Pierre Cauchie (4).

1390. Les arbalétriers de Braine prennent part à un grand tir (grande trairie) à Ath. Établissement d'une corporation de drapiers et d'un marché aux draps. Réfection du puits voisin de la porte des Lombards. Construction de barrières, hors les trois portes de la ville (5).

1391. Travaux à la marage près le vivier. La garde et direction de l'horloge est confiée à Jean Durieu (6).

1392. Les arbalétriers se rendent à un esbatement (concours de tir) à Audregnies (7).

1393. Construction d'une section de rempart d'environ sept cents pieds de longueur, allant de la porte de Nivelles jusqu'à la tour voisine de la maison de Samson. Les travaux furent

(1) E. MATTHIEU, *Histoire d'Enghien*, p. 89. — (2) Comptes du domaine de Braine-le-Comte. Archives génér. du royaume. Chambre des comptes n° 9123. — (3) Ibidem. — (4) Comptes des châtelains de Braine-le-Comte Arch. génér. du royaume. Chambre des comptes, n° 15304. — (5) Comptes de la massarderie de Braine-le-Comte. Arch. génér. du royaume. Chambre des comptes, n° 39413. — (6) Ibidem, n° 39414. — (7) Ibidem, n° 39485.

dirigés par maître Thomas Ladart. Le grand étang ayant été mis à sec, une indemnité dut être accordée au « censeur du moulin » Jean Lantenois qui avait été empêché de moudre pendant deux mois (1). Quelques années plus tard (1405) fut construit le pont de Glatignies, d'après la « devise de maître Noël Manche (2) ».

1394. Les arbalétriers célèbrent la fête de leur serment le jour du Sacre (du Saint-Sacrement). Entrevue à Braine du bailli de Hainaut et du célèbre chevalier Wautier de Bousies dit Fier-à-Bras de Vertaing. Dans le courant de la même année, on trouva attachée à la porte de l'église de Braine une lettre qui « fort touchait à la cause de Fier-à-Bras ». Des députés du magistrat de Braine se rendirent au Quesnoy où se trouvait alors le bailli de Hainaut, pour le renseigner sur cette affaire. Travaux à la porte de Mons, au pont-levis de la porte de Nivelles et à la tourelle derrière l'église « deseur l'eau » (3).

1395. Acquisition de bombardes « jetant pierres ». Approvisionnement de salpêtre et de faux de bombarde (4).

1397. Le maître d'école de Braine et plusieurs autres offrirent au public « par courtoisie » une sorte de séance dramatique. L'on y représenta « la Nativité et décollation de saint Jean-Baptiste ». En 1399, ils « remonstrèrent » une scène de la vie de Notre Seigneur, en 1405, divers faits de la vie de sainte Barbe. En 1408, « plusieurs compagnons firent un jeu d'exemple des trois morts et des trois vifs; » il y eut « grand pleute (grande affluence) de bonnes gens de Sougnies et des villes voisines ». En 1411, Henry le Flamen fit un esbattement de personnage sur la Halle de Braine, à l'occasion de la mi-carême (5).

1398. Tandis que le duc Albert de Bavière et Guillaume son

(1) Ibidem, n° 39416. — (2) Ibidem, n° 39416. — (3) Comptes de la massarderie de Braine-le-Comte. Arch. génér. du royaume, chambre des comptes, n° 39417. — (4) Ibid., n° 39418. — (5) Ibid., nos 39419, 39421, 39426, 39429, 39432.

fils comte d'Ostrevant, combattaient en Frise, il fut, à la demande du magistrat, célébré pour eux en l'église de Braine une grand-messe solennelle du Saint-Esprit « par le capellain d'icelle ville et plusieurs autres prêtres ». Le jour où fut reçu à Braine la nouvelle de la prise de Staveren par le comte d'Ostrevant, la ville en éprouva « grande joie et plaisance ». Une fête publique fut ordonnée à cette occasion par le châtelain (1).

1399. La ville fut ravagée par un incendie qui dura deux jours et deux nuits. L'on fit aux « dizeniers, aux compagnies et autres gens » qui s'employèrent à combattre le feu distribution de pains et cervoise (bière), aux frais de la ville (2).

De 1399 à 1406, eut lieu la construction de la Halle. Tandis qu'elle « estoit deffaite » le guetteur occupait une « cabine sur la porte des Lombards ». La nouvelle Halle fut surmontée d'un *scargaitte* (sorte de beffroi) où l'on plaça la seconde cloche et une horloge fournie en 1403 par Gérard de la Cauwetièrre, de Solre-sur-Sambre. La salle des échevins dite chambre de la ville fut aménagée avec certain luxe. L'on y employa trente-deux pieds de verrière. On la pourvut de statues (imaiges), on la garnit de tapisseries dont une représentait le miracle de Notre Dame de Cambron (3). Sur une autre, étaient figurés les hauts faits de Huon de Bordeaux (Huelin de Bourdiaux).

1406. Le comte de Hainaut Guillaume IV (Monsieur de céans) et le sire de Limbourg passèrent par Braine (4).

(1) Ibid., n° 39420. — (2) Compte de la massarderie de Braine-le-Comte. Arch. génér. du royaume, chambre des comptes, n° 39422.

(3) Ibid., nos 39422 à 39427. — « A l'époque du miracle de Cambron, des fabriques de tapis existaient déjà à Arras, à Enghien, et dans plusieurs localités de la Flandre. Selon l'historien Le Waitte ces manufactures s'emparèrent de ce sujet et exécutèrent des tapisseries représentant les diverses scènes du sacrilège commis dans le monastère de Cambron et de la répression de ce crime. » LEJEUNE, *Monographies*, tome II, p. 185.

(4) Compte de la massarderie de Braine-le-Comte, Arch. génér. du royaume, chambre des comptes, n° 39427.

1407. Expédition du châtelain Colard Erbaut contre les Liégeois qui pillaient à Feluy (1). Pour se trouver en bon état de défense contre les Liégeois, le magistrat de la ville prit diverses mesures : il fit restaurer les remparts et remettre à point les vannes, afin de pouvoir tenir au besoin les eaux « entour la dite ville », il acheta des bombardes, une veuglaire, etc. (2).

La même année, eut lieu aux bois de la Houssière et du Foyau une vente d'arbres à laquelle assista le receveur du Hainaut M<sup>re</sup> Robert Crohin (3).

1410. Établissement d'un pilori servant à l'exposition publique ou mise à la honte des femmes de mauvaise vie et des blasphémateurs. En 1412, une femme (sans doute convaincue du délit de calomnie) fut prise et amenée « devant la Halle et banc de la castellerie pour se dédire, par un dimence à l'issue de messe (4). »

1411. Grande pêche annuelle du vivier de Braine. De nombreux chariots chargés de cuvettes arrivaient dès la veille à Braine pour emporter les poissons destinés à refournir les étangs de Mons et d'Hyon, appartenant au comte de Hainaut ainsi que les étangs des seigneurs des environs (5). Réjouissance publique à l'occasion de la victoire remportée par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, au pont de Saint-Clou sur le duc d'Orléans (6).

1412. Comme « il estoit accoustumé de bien long tamps, » le châtelain de Braine se rendit cette année (sans doute le 1<sup>er</sup> septembre) à la procession de Hal (7) avec son lieutenant, plusieurs

(1) Compte des châtelains de Braine-le-Comte, *ibid.*, n° 15034.

(2) Comptes de la massarderie de Braine-le-Comte. Arch. génér. du royaume, chambre des comptes n° 39428.

(3) Comptes du Domaine de Braine-le-Comte, *ibid.*, n° 9138.

(4) Compte du châtelain, *ibid.*, n° 15034.

(5) Comptes du Domaine de Braine-le-Comte, *ibid.*, n° 9138.

(6) Compte de la massarderie, *ibid.*, n° 39433.

(7) D'après Collin de Plancy, Ath et Braine étaient au nombre des douze communes qui, en mémoire des bienfaits de Notre-Dame de Hal,

de ses sergents et tous les arbalétriers. Des ennemis profitant de l'absence de ces hommes d'armes vinrent attaquer la ville. Ils furent vaillamment repoussés par les archers et autres compagnons brainois. La même année 1412, le châtelain, ses sergents, les vingt-quatre archers et plusieurs autres compagnons, escortèrent de Braine à Hal, le comte de Hainaut, Guillaume IV, lorsqu'il « s'en alla en pèlerinage à piet » (1).

En 1413, le châtelain de Braine, informé que des malfaiteurs devaient se trouver à Bois-Seigneur-Isaac le jour de la procession du saint Sang de Miracle, y envoya pour les arrêter, Wautier Lantenois et Jean Vincent (Vinchien), ses sergents. Ceux-ci, avec l'aide de deux sergents du bailli de Hal, purent se saisir de deux brigands. Ils en laissèrent un au pouvoir du seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, Jean de Huldberghe dit Jean du Bois. En 1414, le même châtelain qui savait que des menaces de vengeance avaient été proférées, envoya à Bois-Seigneur-Isaac, le jour de la procession, ses deux mêmes sergents accompagnés de dix-sept archers et de plusieurs autres hommes d'armes de Braine. Ils n'y découvrirent aucun malfaiteur (2).

1414. Divers travaux furent faits aux moulins et *huisines* du comte, à sa maison de cense dite des loges, aux viviers, à la chapelle des béguines et à la tour de Braine (3). En cette tour, il y avait une prison dont une chambre s'appelait « la treille » (4). La tour avait trois portes :

lui portaient tous les ans, le 1<sup>er</sup> septembre, une robe dont on la revêtait habituellement.

(1) Compte des châtelains, *ibid.* nos 15034 et 15035.

(2) Compte du châtelain. Arch. génér. du royaume. Chambre des comptes, n° 15035.

(3) Compte du domaine, *ibid.*, nos 9136-9139.

(4) A la prison de la tour de Mons, il y avait aussi une place dite « la treille ». Documents sur les troubles d'Enghien, pièce n° 63 aux archives de l'État à Mons, citée par M. E. Matthieu, *Histoire d'Enghien*, p. 218.

1418. Colart Erbaut, châtelain de Braine, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Marguerite de Bourgogne, mère de Jacqueline de Bavière, fit partie de l'escorte qui accompagna celle-ci, quand elle alla de Binche en pèlerinage à Hal (1).

1419. Le châtelain de Braine accompagna le duc Jean IV de Brabant dans une chasse qu'il fit au bois de Hal. Par ordre du duc, il donna « à l'iermitte dou bos de Hal, une maille de rin » (une maille de vin de Rhin) (2).

*Siège de 1425* (3). — Le duc de Gloucester ayant placé dans la ville de Braine-le-Comte une garnison de 200 Anglais, le comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant Jean IV, résolut d'aller assiéger cette place et dès le mois de février 1425, il se dirigea vers le Hainaut avec toute son armée dans laquelle se trouvaient grand nombre de chevaliers bourguignons.

Dans les semaines qui précédèrent le siège, les chefs militaires du Brabant établis à Nivelles voulurent un jour attaquer les milices que Gloucester avait placées à Braine-le-Comte, se mesurer avec elles et tenter un coup du sort. Ils s'avancèrent avec une troupe considérable de gens d'armes, et se placèrent en embuscade près de Braine, dans des lieux couverts (bois de la Houssière). Ils lancèrent alors devant la place, des hommes et des arbalétriers au nombre de vingt-cinq. Les Anglais, les ayant aperçus, sortirent en masse de la ville et allèrent à leur rencontre en poussant de grands cris et en marchant en désordre. Les agresseurs prirent la fuite et se retirèrent près des Brabançons. Ceux-ci, sortant de leur embuscade, se ruèrent sur les Anglais, et un combat s'engagea avec le plus grand acharnement. Enfin les Anglais cédèrent et furent obligés de

(1) Comptes du domaine. Arch. génér. du royaume. Chambre des comptes, nos 9136-9139. — (2) Ibidem.

(3) Ce récit est emprunté presque entièrement à la relation de De Dynster, *Chronique des ducs de Brabant*, et dont s'est servi Cl. Monnier, op. cit.

rentrer à Braine. Les Brabançons les poursuivirent jusqu'à la porte; ils en tuèrent et en blessèrent un grand nombre et firent en outre des prisonniers. Quelques-uns de ceux-ci, liés sur des voitures, furent conduits à Bruxelles.

On sait que d'ancienne date, les grands veneurs du Hainaut résidaient à Braine-le-Comte avec les chiens de chasse du prince, comme le grand veneur du Brabant résidait à Boitsfort avec sa meute. Or, il arriva que, ce combat étant terminé, les chiens de chasse qui se trouvaient à Braine, sortirent de la ville dans un état de grande animation. L'état de siège avait peut-être fait réduire leurs rations, comme celles des défenseurs de la place. Ils rencontrèrent quelques Anglais à demi-morts et les achevèrent; ils se jetèrent sur d'autres et les dévorèrent. Ils avaient attaqué ces malheureux avec tant d'impétuosité, que personne n'avait osé leur disputer même les cadavres de leurs victimes.

Les forces du comte de Saint-Pol concentrées au siège de Braine-le-Comte sont portées par quelques historiens au chiffre de soixante mille combattants. Ceux-ci avaient à leur disposition de puissantes machines de guerre et l'on n'explique ces grandes précautions qu'en rappelant que les Anglais étaient réputés excellents soldats et que les bourgeois de Braine passaient aussi pour être des plus braves et des plus intrépides.

Après avoir dévasté les environs, les Brabançons formèrent un camp près de Braine et y dressèrent des tentes le dimanche 4 mars 1425. C'est alors que, nuit et jour et sans désister, ils assiégèrent la ville à coups de bombardes, de canons et d'autres machines de guerre, et qu'ils ébranlèrent les murs, les tours et les remparts en y lançant des boulets de pierre; ils incendièrent aussi les toitures des portes au moyen de flèches enflammées.

Les hommes les plus vaillants de l'armée brabançonne,

appartenant à la bourgeoisie et aux campagnes, dirigeaient de rudes attaques contre les portes et les remparts, à l'aide de leurs machines et de leurs engins, tandis que les barons et les nobles, couverts de leurs armures et précédés de leurs bannières, montaient à l'assaut au moyen d'échelles ; ils avaient à l'avance rempli les fossés, de foin, de paille, de fascines et de boiseries, qui leur permirent de traverser les tranchées et d'attaquer la place. Les Anglais et les habitants se défendirent courageusement, en lançant du haut des remparts, des coups de bombardes, de veuglares, des flèches et des pierres. Quelques assiégeants furent atteints : Jean de Wesemael, Jean de Glymes, seigneur de Berg-op-Zoom, et quelques autres furent précipités dans les fossés ; ils y auraient péri, si on n'était venu à leur secours ; d'autres furent tués ; d'autres encore furent blessés mortellement. Le maire de Vilvorde, Jean Van Coele, fut blessé à la main (1). Le comte Engelbert de Nassau fut frappé au bras. C'était Thierry de Welckenhuysen qui tenait sa bannière, Arnold de Oerdinghem portait celle du seigneur de Wesemael.

Après s'être vaillamment défendue pendant plusieurs jours, la ville de Braine se voyant sans espoir d'être secourue, dut demander à capituler. Sa garnison se rendit sous la condition d'avoir la vie sauve et il fut convenu que la place pourrait se racheter du pillage au moyen d'une somme d'argent. Au moment où les Anglais ayant reçu leur sauf-conduit allaient se mettre en route, les Brabançons, sans écouter ni les ordres, ni les menaces, ni les prières du comte de Saint-Pol et des seigneurs, se jetèrent dans la ville de tous côtés, la pillèrent et massacrèrent beaucoup de bourgeois. Ce fut à grande peine que les capitaines parvinrent à sauver la vie à quelques Anglais.

(1) Ce qui lui valut une indemnité de cent couronnes d'or. WATERS et TAILLIER, *Histoire des environs de Bruxelles*.

Lefeu fut allumé, et la ville fut entièrement brûlée et détruite. Les portes et les murs furent en grande partie démolis et abattus, et les débris jetés dans les fossés. Cette place fut prise et détruite le onze mars 1423 (1).

On demanda aux Anglais amenés dans la tente du comte de Saint-Pol, pourquoi ils s'étaient rendus sitôt, tandis que la ville était bien fortifiée et qu'elle pouvait résister aussi longtemps que les vivres ne faisaient pas défaut. Ils répondirent que, étant montés sur les remparts pour défendre les tours et les portes, ils aperçurent parmi les nobles chevaliers qui s'approchaient de la ville, saint Georges, leur patron, couvert de son armure sur un dextrier blanc ; ils le virent descendre avec les autres, traverser le fossé et escalader le rempart. Témoins de ce fait, ils furent troublés et découragés au point que les forces leur manquèrent ; ils y trouvèrent un signe de l'intervention divine contre le duc de Gloucester, qui avait embrassé une cause mauvaise et injuste. Cette méprise provint de ce que, parmi les nobles qui s'avancèrent couverts de leurs armures et précédés

(1) « La cloche de la Halle de Braine fut attribuée dans leur part de butin aux archers Lierrois qui faisaient partie de l'armée brabançonne. Cette cloche fut alors suspendue dans le beffroi de Lierre et y sonna jusqu'en 1714, époque à laquelle elle fut brisée et ses débris mis au creuset. » PARMENTIER, *Monuments anciens de Braine-le-Comte*. Les censés et maisons de la campagne de Braine avaient été incendiées pendant le siège, une somme de mille couronnes d'or de France fut accordée par Jean, duc de Brabant, à Gilles Descamps, son châtelain de Braine-le-Comte, pour l'indemniser des pertes qu'il avait essuyées durant la guerre. Lettres de *Vidimus* du 26 août 1427. Arch. de l'État à Mons. Dans les comptes du receveur du domaine pour les années 1425 et 1426 se reproduit fréquemment la mention « qu'il n'a rien été reçu à cause de l'arsin (incendie de Braine) ».

Les mêmes comptes renseignent la reconstruction de la prison et divers travaux, exécutés d'après « la devise de maître Willame Du Mortier, carpentier de Hainaut ». L'on y voit aussi qu'il n'y eut point de fête à la Saint-Remy.

de leur bannières, se trouva Daniel de Bouchout monté sur un cheval blanc, et portant des armoiries semblables à celles de saint Georges ; en le voyant sous cet aspect, les Anglais crurent que c'était saint Georges lui-même.

1427. Le ferme de la ville, vaste coffre contenant les archives, ayant été « brisé et détruit » lors de la prise de Braine en 1425 et « la plus grande partie des chirographes et escripts qui estoient dedans, perdus et détruits au préjudice de plusieurs bonnes gens » les maieur et échevins sollicitèrent et obtinrent du grand bailli de Hainaut, l'autorisation de renouveler les actes perdus « si avant que les jurés en soient ou seront commémoratifs ou souvenaulles » (1).

Pendant l'année 1437 et les deux suivantes, la famine se fit sentir dans le comté de Hainaut. Soignies, Braine-le-Comte, le Rœulx et Maubeuge furent les villes qui eurent le plus à souffrir de ses horreurs (2).

En 1441, la cense d'Étienne Cornet, fermier du chapitre de Sainte-Waudru, fut détruite par un incendie (3).

Le 23 novembre 1441, le duc et la duchesse de Bourgogne, Mademoiselle d'Étampes et leur suite logèrent à Braine-le-Comte (4).

1471-1472 (5). Des exprès furent envoyés aux frais de la ville à Fontaine-l'Évêque « par devers Monsieur de Fontaine pour savoir des nouvelles touchant les franchois (les Français) qui descendirent au pays ».

(1) Lettres sur parchemin données le 1<sup>er</sup> octobre 1427 par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut. Archives paroissiales de Braine.

(2) VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV, pp. 420-422.

(3) Recettes du chapitre de Sainte-Waudru ès meltes de Hal, Braine-le-Comte et Enghien pour l'année 1440-1441. Arch. de l'État, à Mons.

(4) L. DEVILLERS, *Séjour des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 148.

(5) Les faits se rapportant aux années 1471, 1472, 1481, 1482, 1485 et 1486 sont extraits des comptes de la ville

Un messenger apporta à Braine « la lettre de la trahison qu'avait voulu faire Bauduin, bâtard de Lille, à Monsieur le Duc ».

Passèrent en notre ville : le 16 novembre 1471, Louis d'Enghien, sire de Rameru. — Le 24, Guillaume de Poitiers et Louis Lebrun « escuyers de cuisine de M<sup>e</sup> la Ducesse ». — Le 24 décembre, Charles de Poitiers, seigneur de Dormans, bailli de Hal. — Le 23 février 1472, maître Jean d'Antime (?). — Le 27, Jean le Légat ; son souper et son dîner furent payés par la ville à l'hôtel Saint-Georges parce qu'il avait « destourné les gens de Monsieur de Nassau et du maréchal de Lembourg de loger en la terre de Braine ». — Le 20 avril, Pierre, seigneur de Boussu. — Le 23, Monsieur de Dormans.

Les vins d'honneur furent présentés par le Magistrat au vice-châtelain Corneille Lemaire, le jour de ses noces, 25 avril 1472.

Par lettre autographe du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en date du 30 avril 1472, les jurés et échevins de Braine furent informés qu'ils avaient à « mettre sus, les riches gens et puissants du dit Braine, à plus grand nombre que faire se pourroit, chacun selon sa faculté et se tenir prêts à leur hôtel armez et habillez ».

Les compagnons brainois furent conduits vers Binche par le mayeur Jean Jolly. Plusieurs d'entre eux avaient reçu du magistrat des épées, des trousses de flèches, des cordes d'arcs, etc., une paire de housettes fut donnée « au fils Henri Borgnet lequel s'en alla à la guerre avec le chariot de Monsieur d'Arcey » châtelain de Braine.

Pendant l'année 1471-1472, la chaussée de la rue du Pont fut refaite par Jean Prévot, caucheteur à Maubeuge. Gilles Denis, de Neufvilles, fut appelé pour mesurer son travail.

La plupart des autres ouvrages exécutés alors, avaient pour but « le fortifiement de la ville ». C'étaient : la reconstruction

des ponts-levis des portes de Bruxelles et de Nivelles, la substitution d'un pont-levis au pont dormant de la porte de Mons, l'établissement de nombreuses barbicanes aux tours des remparts, la reconstruction de la tourette voisine du moulin à eau, la remise à neuf des toits de diverses tours, etc.

Le 8 février 1481, le magistrat reçut avis du grand bailli de Hainaut que la ville devait être « sur sa garde, pour ce que les gens de guerre logés par le plat-pays avaient en volonté, s'ils le pouvaient, de se venir loger à Braine et à Soignies ».

En avril 1481, le châtelain de Braine, Henri le Dangereux, assista à l'assemblée des états à Mons, lorsque fut demandé par « Monseigneur le duc d'Autriche (Maximilien, époux de Marie de Bourgogne) que le pays de Haynaut lui voulut bailler deux cents lances et trois cents archers pour 4 mois, ce qui fut accordé pour deux mois et il y fut dit aussi que Madame la grande (Marie de Bourgogne) estoit commise (établie) gouverneresse du pays ».

Pendant l'hiver de 1481-1482, la ville fut menacée par des bandes de pillards anglais qui se tenaient à Feluy et à Henri-pont. On prit soin de faire le guet, de restaurer les ponts-levis, de rompre chaque nuit la glace des étangs, de refectionner « le batteau du vivier qui lors servoit à rompre la glace », etc.

Vers le même temps, des exprès furent envoyés à Soignies pour s'enquérir des gens d'armes qui se trouvaient aux environs de Thieusies et d'autres qui étaient à Jeumont.

L'hospitalier de Soignies vint informer le magistrat « que les gens de guerre logés à Soignies et à Neufvilles se tiroient vers Jeumont et aussi que les blancs capprons arrivoient ».

Dans le courant de la même période, le vice-châtelain Cornille Le Maire fit amener de Rebecq du blé pour la ville « que lors il y en avait si grande faute qu'on n'en savoit nulle part trouver ».

Le bâtard Lucas, Hubert Guilledof, Eustache Leberger et

Alphonse Grihé furent à Chimay avec plusieurs autres compagnons de guerre « lorsqu'on reprit le dit Chimay ».

Il y eut à Soignies une traïrie et esbattement avec certains jeuweaux (prix). « Ceux de Braine y alèrent en bien grande compagnie d'archers et autres gens »; aux Brainois s'étaient joints Guillaume Damiens, receveur de Braine, et Gerardin Biset, clerc du receveur général.

Malgré l'opposition de certains manants, le magistrat prit la résolution de faire maisonner (maçonner) les mesures qui existaient en ville.

On refit « la grande chaussée de Braine depuis la porte des Lombards (de Mons) jusqu'à la porte de la Couturelle (de Bruxelles) ».

Le jour du Sacre, Colart Bousset fit « plusieurs exemples » (représentations de mystères) en l'honneur du Saint-Sacrement.

Parmi les personnages et les corps de troupes qui passèrent à Braine en 1481 et 1482, nous citons :

Les gens du comte de Romont (Jacques de Savoie) dont plusieurs se rendirent coupables « de desrobement » à la Couturelle. — Les gens de Monsieur de Nassau. — Les chevaliers gentils hommes d'armes et compagnons de guerre de Monsieur Debeure (?) qui s'en allaient à Luxembourg et logèrent à Tubize (15 octobre 1481). — Le seigneur de Boussu. — Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, les seigneurs de Fiennes, de Barbençon et de la Marche s'en allant à Notre Dame de Hal. — Madame la Grande qui s'en allait à Mons (1<sup>er</sup> avril 1482). — La même retournant à Bruxelles (6 avril). — Philippe le Beau allant de Bruxelles à Valenciennes. — Un chevalier de Rhodes apportant à Braine les bulles des pardons du Saint Père. — Les gens du prince d'Orange. — Des hommes d'armes allemands (5 mai 1482).

La duchesse de Bourgognes'arrêta à Braine et y logea une nuit. Pendant cette nuit, Jean Durant, Arnould Grihé, Jean Barbicux, Jean Escliffet, Colart Moreau et Philippe Rigole, archers de

Braine, furent chargés de veiller et de faire guet sur la maison de ville (1).

1485-1486. Depuis les premiers jours de décembre 1485 jusqu'en fin avril de l'année suivante, Braine-le-Comte eut, comme la plupart des autres villes du Hainaut, à se tenir en garde contre les attaques des Flamands rebelles à l'archiduc Maximilien d'Autriche (2).

En février 1485, Olivier de la Marche avait demandé aux états pour Jean, baron de Ligne, capitaine général du Hainaut, six mille livres et cent chevaux.

Au mois de décembre de la dite année, des exprès furent envoyés par le magistrat de Braine à Enghien, à Hal et à Petit-Rœulx « au sujet de Monsieur de Romont et des flamangs ». D'autres furent chargés d'aller au delà de Quenast « à escoutle de nuict, pour ce qu'on disoit qu'il y avoit à Bierges trois cent piétons flamands et qu'y devoient venir cinq cent cavaliers ».

Catherine Paternostre fut envoyée de Braine à Soignies « dire qu'on fut sur ses gardes à cause des flamands ».

Le 19 décembre, on reçut à Braine une lettre de l'archiduc « ordonnant que dans toute la châtellenie on se trouvat en mesure, au son de cloches, de résister à l'encontre des flamands ».

Des compagnons de Petit-Rœulx et d'Henripont ainsi que des hotteurs de Saintes se rendirent à Soignies où les avait mandés Jean de l'Esclatière. Les manants de la châtellenie de Braine vinrent s'adjoindre à ceux de la ville pour travailler aux fortifications et aux fossés. Les couleuvrines et les veuglaires

(1) Dans le compte pour 1481-1482 se trouve la mention de diverses armes achetées par la ville pour les compagnons brainois qui « alèrent devant Nuits » en 1475.

(2) « Payé à Jean de Houst, pour avoir fait le guet sur la garite pour doubte des flamens depuis le jour Notre-Dame en décembre 1484 jusqu'au 30 avril 1485. »

furent remises à point. Les compagnies militaires de Braine réparties jusqu'alors en dizaines furent réorganisées par douzaines. Les bâtards de Habarcq et de Lombise, avec 15 ou 16 hommes d'armes, vinrent pour aider, s'il en était besoin, ceux de Braine, à défendre la ville contre les flamands qui se disposaient à « faire une grande emprise sur la dite ville ».

Le 27 décembre, les sieurs de Jon (?) et de Meume (?) avec toute une compagnie d'hommes d'armes logèrent à Saint-Georges. Le lendemain, le sire de Barbençon fut reçu au même hôtel.

Le 10 janvier 1486, le châtelain Hustin de Habarcq (1) et le bâtard de Lombise et vers la même date l'archiduc Maximilien furent aussi reçus à l'hôtel Saint-Georges.

Le 29 mai, 1486 eut lieu « la bien revenue du seigneur châtelain ».

En 1488 et 1489, pendant la régence de Maximilien d'Autriche, la ville de Braine-le-Comte se trouva exposée aux attaques de l'armée de Philippe de Clèves qui combattait le régent; cette armée s'était emparée, en novembre 1488, du château de Feluy. La garde de Braine et de Soignies exigeait de prompt secours. Les jurés de Braine réclamèrent de la ville de Mons deux serpentines et deux munitions, mais sans succès. En janvier 1489, la garnison comprenait un capitaine, 10 à 20 combattants à cheval et 30 à 50 piétons. Le mois suivant la ville de Mons y envoya vingt artilleurs. L'autorité communale envoya dès le 15 février ses doléances au sujet de la lourde charge qu'elle avait à subir d'entretenir 120 hommes pour renforcer sa garnison et réclamer des subsides (2).

Un chirographe de 1492 mentionne de « grandes pertes et

(1) Il est fait mention dans le compte de 1485-1486, « d'un des gens de notre sire Hustin, appelé le desmanchier (dehanché?) lequel apporta plusieurs nouvelles de Monsieur le castellain ».

(2) DEVILLERS, *Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche*, 3<sup>e</sup> partie, p. 212, 219, 220

dommages » causés aux abords de la porte de Mons « à l'occasion des guerres et armées mises par ceux du pays de Brabant en 1488 et 1489 ».

Le 12 août 1496, Madame d'Autriche vint « quérir à Braine certaines harchebuzes qu'elle disoit lui appartenir » (1).

1500. Il y eut incendie en la ville le jour de la chandeleur.

1505-1506. On reçoit à Braine un messenger du bailli de Hainaut apportant avis de la conclusion du traité de Gueldres.

Un service funèbre pour la reine d'Espagne est solennellement célébré aux frais de la ville en l'église paroissiale. Des blasons sont placés « tant autour du luzeau (catafalque) comme en plusieurs lieux parmi la dite église ».

Les bans de police sont comme de coutume renouvelés le jour Saint-Remy, fête marchande de Braine.

Dans le courant de l'année 1506, quatre chiens raby (chiens enragés) sont abattus par divers manants.

Une indemnité est accordée « aux joueurs de rétorique pour avoir juet plusieurs mistères ».

Une école spacieuse est acquise par la ville « à cause que la vieze escolle estoit trop petite pour le grand nombre des escolliers y allant » (2).

1538. Des réjouissances publiques eurent lieu à l'occasion de la trêve conclue entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>.

Les rhétoriciens « jouèrent jeux et farce et firent plusieurs esbattements ». « Des jeunes gens estant à la clef donnèrent récréations et esbattements ». Les vins d'honneur furent présentés « aux messieurs de Soignies » participant à la fête de la paix. On distribua des pains blancs aux petits enfants. On fit des feux de joie, 42 sols furent dépensés « pour plusieurs ton-

(1) Compte de la ville. Arch. gén. du royaume. Chambre des comptes, no 39435.

(2) Compte de la ville pour 1505-1506.

neaux de pecque (poix ou résine), 11 sols pour torquettes (petites torches) à mettre aux flambeaux » (1).

Le 29 juin 1538, la reine Marie de Hongrie, tante de Charles-Quint, logea à Braine-le-Comte, venant d'Havré pour se rendre le lendemain à Bruxelles.

Le 2 octobre suivant, se rendant de Bruxelles à Mons, elle logea à Braine. Le 2 novembre, elle logea à l'abbaye de Saint-Denis, le 3 à Soignies et le 4 à Bruxelles.

En 1556, il y eut inondation. Le compte de l'église pour l'année 1596 en fait mention comme suit : « Depuis la ruine des eaux advenues l'an 1556 (2), les hoirs Jean Hulin ne doivent plus à l'église que 32 sols de rente sur leur maison devant le grand vivier, tenant à la ruelle des étuves » ainsi appelée parce qu'il s'y trouvait des maisons de bains.

Le 19 janvier 1571, quatre manants furent chargés par le magistrat de conduire à Ronquières et à Feluy deux guidons de soldats.

En décembre 1571, le châtelain et les jurés de Braine résolurent de faire un présent à la reine.

Le 8 avril 1572, M. de Noircarmes passa par Braine.

Le 22 avril « jour de Pasque close de l'an 1572 », l'évêque de Chalcédoine (auxiliaire de Cambray) « vint bénir le cimetière emprès le moulin à vent » destiné à la sépulture des pestiférés.

Le 11 novembre 1572, « la mauvaise maladie (la peste) durant, on fit quérir un nouveau fossetier. Celui-ci nommé Quentin Marc reçut pour « avoir gardé avec sa mère pendant 27 semaines les infectés de la peste », 70 livres 8 sols (3).

1574. Par lettre du 5 septembre, le Prévot Morillon invite le cardinal de Granvelle à ne point placer de « chevaux

(1) Compte de la ville pour 1538.

(2) « Le jour de Saint Jean-Baptiste. » Compte de l'église pour 1603.

(3) Compte de la ville pour 1571-1572.

légiers » dans les villes de Hainaut. Il lui notifie que passant par Braine, il a vu « que l'on y gardoit soigneusement les portes contre les Espagnols, qui seroient mieux en Brabant puisque la guerre y est et aux frontières de Flandres et près d'Anvers où l'on at encore pris des batteaux depuis que son Excellence y est » (1).

Une ordonnance du châtelain et des jurés, publiée le 21 juillet 1575, prescrit des mesures « pour que cette ville de Braine-le-Comte ne se vienne infecter de quelque maladie contagieuse (2) ».

Lors de l'introduction de la réforme dans nos provinces, les doctrines de Martin Luther avaient été prêchées et propagées dans diverses villes ou paroisses peu distantes de Braine.

Y eut-il à Braine des partisans des idées nouvelles? Des prêches y furent-ils tenus par quelque hérétique, soit en ville, soit dans sa banlieue? nous ne connaissons ni tradition, ni document quelconque qui en fasse mention. Il est donc permis de penser que cette ville échappa au souffle contagieux de l'erreur.

Dans une lettre adressée le 9 février 1579 aux États généraux, les états de Hainaut renouvelèrent leurs instances pour qu'on fit sortir les gens de guerre en garnison dans les villes de Braine-le-Comte et d'Enghien, lesquelles, disent-ils, depuis onze mois « ont supporté des tourmens incroyables et des frais insupportables (3) ».

Aussitôt que les états de Hainaut se furent réunis au duc de Parme (19 mai 1579), nous voyons les Brainois s'imposer des

(1) *Correspond. du Card. de Granvelle*. Lettre LII.

(2) Le texte de cette ordonnance a été publié par M. l'avocat Ernest Matthieu, dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, p. 245.

(3) KERVYN DE WOLKAERSBEKE, *Documents inédits sur les troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 148.

sacrifices de tout genre pour défendre leur ville contre les attaques des « ennemis de Dieu et du roy ». Diverses ordonnances de l'époque, édictées par le magistrat de Braine, sont conservées dans nos archives. Deux d'entre elles contiennent d'intéressants détails. C'est ce qui nous détermine à en donner ici le texte :

*Ordonnance au 7 juin 1579* « sur le fait de la débilité de la ville de Braine et pour y à ce remédier » :

1. Du côté du vivier, du côté des brasseries, il sera fait des tranchées de terre, gazons et long foin fien). (Déjà on avait envoyé chercher plusieurs ouvriers pour effectuer ce travail.) — De même sera réparée la tourette de la maison M Michel « pour se pouvoir mettre en défense dessus icelle ».

2. Sera donné ouverture tout outre les jardins depuis la cense du dit M<sup>re</sup> Michel, le long de la muraille jusqu'à la porte au pont.

3. Conséquemment seront racourtrés les ponts-levis des portes de la ville et mises en état de pouvoir tous les jours lever les dits ponts.

4. Pareillement se devront faire chercher les moulineaux à Enghien pour servir à lever les dits ponts.

5. A été convenu être requis avoir quelque 25 soldats pour être tenus prêts afin de s'en servir au besoin, que lors l'on les soudoiera aux dépens de la ville à..... par jour. Pourquoi bien effectuer il conviendra de les choisir et mander pour entendre leurs intentions et les advertir qu'ils auroient à se fournir d'armes et munitions, les avisant pour le temps qu'on les tiendra à perte ou pièce sans s'en servir que leur sera donné à chacun... pour une fois.

6. Être fort requis... de recouvrer quelque xxiv arquebuses, xii piques, une double tonne de poudre et 5 livres de chimeaux.

7. Ecrire à Mons<sup>r</sup> le Comte de Lalaing afin de pouvoir être autorisé de faire l'assiette d'une taille sur tous les manants et habitants de la ville et paroisse de Braine pour recouvrer argent pour à tout satisfaire

8. Recourir au dit seigneur Comte pour obtenir d'abattre quelques blancs bois sur les bois de sa Majesté en la melte du dit Braine pour satisfaire à la thuille (défense) et à la garde et quelque bois de raspe pour s'en servir à fortifier la ville

Ainsi arrêté et articulé par le châtelain, aussi les jurés tels que Pierre Comelet, Lion Boitteman, etc. »

« Autre ordonnance faite par les chastelain, jurez et gens de loy, le xxviii<sup>e</sup> jour de juing 1579.

En premier lieu que tous ceux de la garde seront tenus tous les jours chacun à son tour de se trouver au devant de la Halle au soir avecq leurs armes sitost que la cloche ou tambourin sera sonnet.

Et si aucun estoit en faulte de faire tout la nuict garde que requis est, seront en l'amende de 20 sols.

Et si aucun défaillant n'avoit moyen de satisfaire icelles amendes icelluy saura chastié de prison, bien entendu le dizenier sera tenu de les advertir à mon Sr chastelain ou à son lieutenant.

2. Que quiconques viendroit à la garde étant bu ne sera accepté mais en sera mis ung à ses fraix pour la première et 1<sup>e</sup> fois. et pour la tierche, emprisonnés jour et nuict en la gaiolle.

3. Que ceux qui s'enivreront à la garde ou prendront querelle thombera en l'amende de 20 sols pour chacune fois.

Et si aucun abandonne sa sentinelle avant que d'être renouvellet ou trouvé endormy faisant sa sentinelle, sera emprisonnet au pain et eauwe jour et nuict pour la première et 1<sup>e</sup> fois et la 1<sup>re</sup> fois sera pugny à discrétion de justice. Item, que nulz ne s'avance d'abandonner sa garde au soirre que la nouvelle ne soit arrivée aux portes, aussy que l'on abandonne au dîner les portes pour aller dîner, seulement ung au coup. Item, que le dizenier sera tenu visiter toutes ses gens le soirre à la garde, ceux qui portent harquebouze s'ils sont munis de toutes amonissions (munitions) servans à leurs armes, et ceux non trouvés furny paieront 10 sols d'amende pour chacune fois.

En outre, que personne ne mette homme à l'argent pour faire garde voire même de sa maison, qu'il ne soit suffisant et au contentement du dit dizenier.

Au regard de toutes les amendes ci-dessus si aucuns en thombent, il en appartiendra la moitié au chastelain pour en faire l'exécution et l'autre moitié à la ville pour employer à la fortification d'icelle

Aussi que à la garde on ne s'avance de prendre sur les chariots amens faghots en la ville que un faghot dû à l'entrée de la porte et rien en sortant et à chacun chariot de boisse une seule boisse sur l'amende de 10 sols pour chacune fois.

Loys Clerc (châtelain), Andrieu-Jehan Oche, Jean Michiel, Jean Levignon. Comelet, Andrien Ghoisset, Anthoine Franquet. »

Après avoir fait restaurer les remparts, le magistrat prit soin de les pourvoir d'aubettes « pour en icelles faire la senti-

nelle (1) ». D'importants travaux furent aussi exécutés à la grosse tour ou donjon qui défendait la porte de Bruxelles et la demeure du châtelain dite « maison du Roy » (2).

Malgré les précautions précitées, malgré tous les moyens auxquels on eut recours dans la suite pour en assurer la sauvegarde, la ville de Braine ne devait pas échapper à la fureur des gueux.

« Dans la nuit du 13 au 14 août 1583, la garnison de Bruxelles arriva soudainement devant Braine, escalada les murs, s'empara de la ville, la saccagea et y mit le feu. Elle se retira ensuite, emmenant prisonniers les bourgeois et les paysans qui s'y étaient réfugiés. Elle emporta un butin considérable et conduisit à Bruxelles le gros et le petit bétail qu'elle avait enlevés. Elle avait fait de grands dégâts dans les campagnes voisines. Les ornements d'église provenant du pillage furent vendus sur la grand'place de la capitale du Brabant (3). »

Pendant cette nuit fatale, Michel Hanon, receveur de la ville, et douze autres bourgeois de Braine furent mis à mort.

Vraisemblablement ce fut sa charge de gardien du trésor qui désigna Michel Hanon à la cruauté des gueux. Il est à présumer

(1) Trois aubettes furent construites sur les remparts par Nicolas Descotte, charpentier, et Jean Fontaine, maçon, en vertu d'ordonnance du magistrat en date du 12 décembre 1581. En 1580, la buse du trou des diables en dehors des murailles de la ville fut repavée en pierres, livrées par « Louis Moreau, marchand de pierres à Écaussines ».

(2) Vincent Denis et Georges de Harmegnies « m<sup>tres</sup> machon et carpentier de Sa Majesté au pays de Hainaut » dirigèrent ces travaux. Compte du receveur du domaine, an 1580-1581. Le compte suivant nous apprend que de grands dégâts avaient été faits à la « maison du Roy par les gens de guerre, durant la maison vide ». Dans le compte de 1583-1584, il est rappelé que « le moulin au vent que Sa Majesté avoit au dit Braine fut bruslez par les ennemis avec tout le corps du dit moulin et la maison du meusnier, le 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1580 ».

(3) MONNIER, op. cit., p. 32, d'après Haræus, Delwarde, Henne et Wauters, *Hist. de la Ville de Bruxelles*.

que ceux qui furent tués avec lui étaient les douze hommes de la milice communale faisant alors le service de nuit, savoir le dizenier, le sous-dizenier et les dix gardes, requis aux termes des ordonnances du magistrat.

D'après la tradition, ce fut hors la ville, à peu de distance de la porte de Bruxelles que périrent par les armes nos treize glorieux Brainois. La tradition est confirmée par la présence en cet endroit, d'une chapelle datant de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et où se trouve actuellement encore un Ecce Homo ou Dieu de pitié. Un autre Ecce Homo de la même époque se voyait jadis à l'extérieur de l'église sous la fenêtre de la chapelle Saint-Antoine, dominant la tombe de Michel Hanon (1).

La note suivante, qui figure dans un ancien missel manuscrit (2), nous apprend de quels éléments se composait la garnison de Bruxelles dont nous venons de relater les tristes exploits: « L'an 1583, le 13<sup>e</sup> d'Aoust fut Braine-le-Comte surprise des ennemis franchois (calvinistes français) et autres hurlus (3) (hommes cruels et barbares) qui ont pillé tout la ville et l'église et prophané tous les autels. »

Nous ne savons à quelle circonstance l'église dut de n'être point livrée aux flammes. Il y a lieu de supposer que les gueux n'eurent pas le temps d'achever leur œuvre de destruction. Les chassereaux de l'obituaire des orphelins mentionnent à la date du 13 août « une messe solennelle avec procession sur le cimetière, pendant laquelle on chantera le *Te Deum* en action de grâces de ce que cette église a été préservée du feu au pillage de cette ville en 1583 (4) ». L'auteur

(1) Voyez *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. III, p. 102.

(2) Bibliothèque royale de Bruxelles, m<sup>s</sup> n<sup>o</sup> 19389.

(3) Au xv<sup>e</sup> siècle les Huguenots étaient appelés Hurlus. *Mémoire de Bernard Cappelier, pasteur de Saint-Léger*, publié par M. Th. Bernier.

(4) Dans le compte des orphelins pour 1594-1595, l'intention du fondateur est exprimée comme suit: « pour regratier notre bon Dieu que

de cette pieuse fondation est Michel Anthoin, proche parent de Michel Hanon.

1596. *Inondation*. En date du 1<sup>er</sup> juin 1596, des ordonnances sont édictées par le magistrat de Braine « pour réparer le désastre advenu par les eauwes (eaux) au dit lieu le dernier mai 1596, pour réparer le rempart et murailles de la ville abbattues par les dites eauwes ». Cette inondation avait emporté « plusieurs maisons d'icelle ville voire même la chaussée (longeant le grand étang) et cinq cents pieds de murailles et remparts (depuis le rieu du moulin jusqu'à la porte de Bruxelles) (1) ».

A la première page d'un ancien missel (2), se trouve l'annotation suivante relative au même sinistre: « L'an 1596, fut le vivier de Braine-le-Comte rompu et plusieurs maisons emportées et beaucoup de grains gastés d'un grand orage qu'il fit le vendredi devant la Pentechouste (3). »

A raison des dommages subis par les débiteurs de l'église, diverses réductions ou diminutions de fermage leur furent accordées. « Pour l'année de ce compte (1596) n'a rien été reçu de Philippe Dubois... pour avoir été sa maison ruinée par le foudre du ciel advenu le dernier de may 1596. Item, quatre livres remises sur rente, que présentement doit Charles Laurent à cause de Anne Hulin sa femme pour les causes et raisons susnarées et xxiii sols à Nicolas Benoit, lesquels n'ont été rechupts pour les mêmes raisons que dessus. »

le 13<sup>e</sup> jour d'aoust an 1583, jour que la dite ville fut surprise et pillée des ennemys de Dieu et du Roy notre Sire, n'advint plus grand désastre et infortune en icelle ville ».

(1) Lettre d'octroi, de 1610.

(2) Biblioth. royale de Bruxelles. M<sup>s</sup> n<sup>o</sup> 19389.

(3) A Soignies, se voit au point de rencontre de la ruelle Scaffart et de la rue d'Enghien, une inscription rappelant que cette ville fut le théâtre d'une terrible inondation le 30 mai 1596; les eaux s'élevèrent à plus de six mètres au-dessus du niveau de la rivière. THÉOPH. LEJEUNE. *Hist. de Soignies*, p. 171.

1599. Le 13 juillet, l'archiduc Albert passa à Braine-le-Comte.

1599. *Sécheresse*. Une ordonnance du 26 juillet 1599 porte « que pour cause de la sécheresse lors estant, chacun manant de la ville aurait à mettre à sa porte un séau plein d'eau pour s'en servir, venant quelque péril de feu ».

*La foudre*, dans la nuit du 28 août 1603. Le compte de l'église pour la dite année mentionne qu'il a été « payé à quatre hommes, le 28 août 1603 pour avoir veillé et gardé l'église lorsque le tonnerre tomboit sur icelle, 20 sols ».

Le 24 juin 1605, *quarante-huit maisons incendiées*. Un manuscrit de 1605 relate qu'André Rondeau a l'intention de reconstruire à droite ligne de la maison des orphelins en la rue des Fols (rue Basse) son étable « bruslée à cause du meschief du feu advenu en la ville de Braine, le jour de saint Jean-Baptiste du présent an, que lors ont été bruslées quarante-huit maisons et environ quarante-huit ou neuf granges et estables, tant en la ville que faubourg de la Couturelle (La Bassée) faubourg d'icelle et sur le waresaix d'environ et aucuns lieux ».

1610. La veuve de Géry Flamen et Christophe Berbur, de Braine-le-Comte, furent condamnés pour faits de magie ou de sorcellerie, la première au dernier supplice, le second à trois jours de prison basse (1).

1621. Le 23 août, célébration en l'église paroissiale, d'un service funèbre pour « feue haute mémoire notre prince sérénissime Albert, archiduc d'Autriche et de ces pays ».

1621. Le 18 septembre, l'archevêque de Cambrai, Mgr Vander Burch vint conférer « les saints Ordres de prêtrise en l'église paroissiale, lesquels ordres n'avaient été donnés en ceste église depuis cent ans ».

11 janvier 1636, *le tonnerre*. Un chirographe conservé

(1) PARENT, *Notice sur Braine-le-Comte*

aux archives paroissiales porte ce qui suit : « Je soussigné déclare avoir reçu de Nicolas Hanon (massard) vingt-huit livres pour de cordellery (cordes) que j'ay livré à Jean Hanon pour le grand feu de l'église de la tonnoir (du tonnerre) le 11<sup>e</sup> janvier 1636; (signé) : Andry Hougnet 1636. »

1638. Le 29 juin, chant du Te Deum à l'occasion de la victoire remportée sur les Hollandais « au fort Allo ».

1646. Le 5 juin, « bénédiction des cloches ».

1648. A l'occasion de la publication de la paix conclue avec la Hollande, traité de Westphalie, on fit « des feux de joye tant devant la maison de ville que sur la thour et devant la porte du S<sup>r</sup> chastelain ». Des pains blancs furent « jectez par Messieurs du magistrat aux enfans présens à la publication de la paix afin de leur en laisser plus grande mémoire comme a esté encore pratiqué ci-devant ».

Le 26 décembre 1648, l'archiduc Léopold-Guillaume fut reçu solennellement à Braine.

1653. Le 18 avril, Mgr Gaspar Nemius, archevêque de Cambrai, « a fait son entrée en cette ville pour la première fois et y a donné le sacrement de Confirmation ».

Durant la guerre de 24 ans (1635-1659) divers points de notre province furent envahis par les troupes françaises. Les détails qui suivent, donneront une idée des malheurs et des dommages que cette guerre occasionna à Braine-le-Comte.

*Meurtres*. — « Le 8<sup>e</sup> mars 1655, fut occis au Ferquennoit (à Soignies), Frère Jean Lebrun, oratoriste de Braine-le-Comte. »

« Le 29<sup>e</sup> juillette 1656 fut tué le valet Mons<sup>r</sup> Anthoine de Braine par les françois (1). »

*Dégâts* dans la campagne. Le compte triennal de l'église pour 1651-1653 renseigne qu'il a été moins reçu des fermiers

(1) Registre des morts de la paroisse de Soignies (1652-1675).

« à cause que les soldats de cavallerie avoient emporté la plus grande partie des herbages ».

Il se voit dans le compte pour 1657-1659 que la Fabrique a « remis à Siméon De la Roche devant l'an six livres sur sa maison et héritage à la croix à cause qu'elle a été ruinez de guerre, 6 livres. Remis à Michel Guillemot devant l'an 6 livres, 5 sols sur sa maison et héritage au Porriau à cause que sa maison a été ruinée, 6 livres 5 sols. »

*Frais* pour la sauvegarde des ornements de l'église. Le 27 août 1649, les ornements furent emmenés à Bruxelles « à cause de la prise de Condé par les français. » Plusieurs fois dans la suite, on dut recourir aux mêmes précautions ainsi que le prouvent les comptes de l'église pour les années 1654 à 1659.

1671. « Pendant l'été de cette année ont été démolis les remparts de Braine et Soignies (1). »

1674. *Terreur dans le pays* à la suite de la bataille de Seneffe.

« Pendant la campagne de Condé, commandant en chef des troupes françaises dans les Pays-Bas espagnols, en 1674, les principaux habitants de Soignies et de Braine-le-Comte craignant la perte de leur vie et de leurs biens, abandonnèrent leurs maisons pour se réfugier dans des lieux plus sûrs. Affligés de cette émigration, les maieur et échevins supplièrent le conseil d'État de déclarer ces deux villes neutres et exemptes de garnison (2). »

1676. Le 24 mai, « l'armée d'Espagne a encore logé avec celle de Hollande ».

Le jour de la Trinité 1676, enlèvement du bétail par les troupes françaises. Un manuscrit du 12 avril 1690, rappelle que toutes « les vaches et aultres bestiaux ont été enlevés par

(1) *Semainier*. — (2) THÉOPH. LEJEUNE, op., cit., p. 173.

le chevalier de Sourdy, il y a quatorze ans ». Le 16 mai 1693, la fermière Marguerite Aulit réclama compensation pour les pertes qu'elle a subies « lors de l'enlèvement des bêtes, fait le jour de la Sainte-Trinité (1676) ».

Le samedi 12 juin 1677 « l'armée française passa par icy (1) ».

« Dans le courant de la même année 1677, le duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas, étant campé à Braine avec l'armée espagnole, fit sauter la grosse tour ou donjon de cette ville, de crainte que les Français ne s'y retirassent (2). »

Le 10 août 1678, les troupes alliées, sous les ordres du duc et du prince d'Orange, qui avaient opéré leur jonction près d'Enghien se portèrent par une petite marche la droite à Steenkerque et la gauche à Braine-le-Comte (3).

Le 5 mai 1691, le maréchal de Luxembourg se repliant de Hal sur Braine-le-Comte, détacha le sieur Jamet, capitaine au régiment de Bourgogne, pour savoir des nouvelles des ennemis. Celui-ci ayant appris qu'ils étaient au fourrage s'embusqua à portée et à cinq heures du matin, lorsqu'ils parurent, il tomba sur les fourrageurs à la vue de l'escorte, leur prit trente chevaux et quinze prisonniers.

Le 5 juin 1691, l'armée française commandée par le maréchal de Luxembourg quitta le camp qu'elle occupait à Hal pour venir à Braine-le-Comte. Son camp avait la droite près du bois de la Houssière et la gauche à Steenkerque en faisant face vers Hal. Le quartier général était à Braine même. Cette armée décampa le 21 pour aller à Haine-Saint-Pierre.

Le 21 août 1694, Guillaume, prince d'Orange et roi d'Angleterre, passa par Braine avec son armée, se rendant à Cambren.

(1) *Semainier*.

(2) MONNIER, op. cit., d'après *les Délices des Pays-Bas*, t. II, p. 341.

(3) MONNIER, *La bataille de Saint-Denis près de Mons*, p. 4.

En 1710, il existait à Braine un bureau pour l'échange des monnaies. Michel Minne était alors « change du roi » (1).

En mai et juin 1721, logèrent à Braine, en l'hôtel de la veuve Recq : le capitaine commandant du régiment du marquis de Poncaillier, le lieutenant-colonel du régiment du comte de Gand, le colonel du régiment de Maldeghem.

En 1722, des travaux furent exécutés par Thomas Balligand, maître maçon, aux murs d'enceinte du cimetière ainsi qu'aux degrés de la porte du cimetière du côté de la digue. — Les deux corps de garde de la porte de Mons furent restaurés (2).

Le 10 juillet 1746, le duc de Boufflers, maréchal de l'armée française, campée à Braine-le-Comte envoya aux châteaux de Faucuwez et d'Henripont des détachements qui fourragèrent continuellement Virginal. Le 14 du même mois, un détachement français venant de Braine-le-Comte s'abattit sur la cense de la vallée à Samme, d'où il requit de Virginal 86 livres de viande, 54 pains, 11 livres de beurre, 12 couples de poulets, 3 quarterons de beurre, 2 pots de genièvre, 2 tonneaux de bière et 8 livres de tabac, le tout sous peine d'exécution militaire (3).

1766. *Vol sacrilège.* Dans la nuit du 13 au 14 août 1766, des voleurs pénétrèrent dans l'église paroissiale et en enlevèrent les vases sacrés. « En réparation des outrages faits au saint Sacrement de l'autel, » Maximilien-Emmanuel Mary, greffier de la ville, fonda « une messe solennelle avec bénédiction et procession sur le cimetière (4). »

1776. Deux portes de la ville furent démolies (5).

1778. Après avoir reçu avis de la mort de S. A. S. le duc Charles d'Arenberg, seigneur de Braine-le-Comte, décédé en

(1) Chirographe.

(2) Compte de la ville pour 1721-1722.

(3) L'abbé STROOBANT, *Hist. de Virginal.*

(4) Cartulaire de l'Oratoire de Braine-le-Comte.

(5) Archives générales du royaume. Conseil privé, n° 897.

son château d'Enghien le 17 août 1778, le magistrat de notre ville résolut, conformément aux anciens usages, « de faire sonner trois fois le jour pendant six semaines la grosse cloche de l'église paroissiale, une demi-heure à chaque posée. » Un service solennel fut célébré à la fin des six semaines pour Son Altesse. « Les châtelain, maire et échevins se rendirent en corps de la maison de ville en l'église paroissiale pour assister au dit service (1). »

1780, le 29 janvier. *Entrée à Braine-le-Comte de S. A. S. Louis-Engelbert, Duc d'Arenberg, en sa qualité de seigneur du lieu.*

« Les bourgeois et fermiers les plus aisés de la ville et terre de Braine avaient composé, pour la circonstance, une compagnie de grenadiers à cheval. Leurs jeunes gens formaient une compagnie de hussards. Grenadiers et hussards furent jusqu'à Soignies, à la rencontre de Son Altesse qui revenait de l'assemblée des États de Hainaut. Les grenadiers prirent place en avant de la voiture du Duc, les hussards en arrière. Son Altesse arriva vers onze heures du matin à la porte de Mons, où elle fut reçue par les châtelain, maire et échevins, « au son de la décharge des boîtes de cette ville, de la grosse cloche, du carillon et des acclamations publiques. Les bourgeois et manants étoient sur les avenues en deux haies, depuis la porte de Mons jusqu'à la porte de l'église paroissiale. On présenta au seigneur Duc les vins d'honneur, qui étoient préparés sur une table, dans un panier garni de velours cramoisi, enrichi de franchises d'or. Après que le greffier l'eut complimenté au nom du corps, le dit Sgr Duc, qui étoit dans une de ses voitures de gala attelée de six chevaux, accompagné du prince Louis d'Arenberg, son frère, des princes de Ligne et de Salm, du marquis Dupotin, du général comte Langlois et des gens et officiers de

(1) Livre des résolutions des affaires générales de la ville.

sa maison, se rendit escorté des dites compagnies de grenadiers et hussards en l'église paroissiale de St-Géry et prit séance dans le chœur où l'on avoit préparé au milieu du sanctuaire un prie-Dieu tapissé, on y chanta le *Te Deum* en grande musique. Après cette cérémonie, suivi du même cortège et accompagné du magistrat, le dit Sgr se rendit chez le châtelain de cette ville où étoient préparés une collation et des rafraîchissements. Les curé et magistrat s'y étant également rendus, eurent un long entretien avec le dit Sgr Duc qui les accueillit très gracieusement. Vers les deux heures de la même après-dîner, le dit Sgr est parti, après avoir fait ses remerciements au corps.

« On fit faire une seconde décharge des boîtes pendant le *Te Deum* et une troisième à la sortie de la ville. Les compagnies des dits grenadiers et hussards l'ont accompagné jusqu'à la limite de Braine et un détachement des dits hussards, l'escorta jusqu'à la frontière de Hal.

« La somme de trois cents livres qui avoit été allouée, fut employée comme s'en suit : 1° En paiement des trompettes, timbales et autres instruments qui accompagnoient la cérémonie. 2° En achat des poudres et autres petites minuties. Le surplus a été employé en achat de plusieurs tonnes de bierre qui furent distribuées aux capitaines des compagnies bourgeoises tant à cheval qu'à pied, qui en ont fait part aux bourgeois (1). »

Le 18 janvier 1781, il fut arrêté par le magistrat qu'à l'occasion du décès de l'Impératrice Marie-Thérèse, les trois plus grosses cloches de l'église paroissiale seraient sonnées trois fois le jour, pendant six semaines (2).

1781. *Passage à Braine, de l'Empereur Joseph II.* « Le 26 juillet 1781, notre incomparable monarque, Joseph second Empereur et Roi, venant de Bruxelles, a passé par cette ville ;

(1) Livre des résolutions des affaires générales de la ville. Relation du greffier Olivier.

(2) Ibidem.

les châtelain, maire, échevins prévenus de son arrivée se rendirent en corps à la maison de poste où ses chevaux de relais étoient prêts, et où il arriva vers les dix heures et demie du matin. A son arrivée le peuple témoigna par ses acclamations, l'allégresse et la joie que leur inspiroit la vue de notre Souverain. Le greffier complimenta, au nom du corps, Sa Majesté impériale qui interrompit l'harangue (*sic*) pour s'informer des particularités du pays et environs et après avoir resté une demi-heure en cette ville n'ayant pas quitté sa voiture, il est parti pour Mons au grand regret de tous ceux qui ont été spectateurs de son affabilité.

« Sa Majesté voyageant incognito et ne voulant recevoir aucun honneur, on a simplement sonné la grosse cloche pendant son passage, comme il s'en pratique dans tous les endroits de la Domination impériale (1). »

1784. Les matériaux des corps de garde des portes de Mons et Bruxelles furent mis en adjudication par M. Galopin, massard de Braine.

1787. Depuis le 17 juin jusqu'au 2 décembre, E. Mary, châtelain de Braine, et Z. Dewerchin, échevin, représentèrent la ville à l'assemblée des états de Hainaut (2).

1789 et 1790. Dès le début de la révolution brabançonne, Braine-le-Comte donna des preuves de dévouement à la cause nationale.

En novembre 1789, un contingent de volontaires brainois qui s'était joint aux troupes montoises commandées par le général Dirix, prit part à l'expédition qui eut pour effet d'expulser de Namur la garnison autrichienne.

Dans le tableau de la souscription patriotique ouverte à cette époque (3), on voit que les RR. Pères de l'Oratoire de Braine

(1) Ibid. Relation du greffier Olivier.

(2) Archives génér. du royaume. Conseil royal. Carton n° 529.

(3) Nos 7107 et 8042 du catalogue imprimé de la Biblioth. de Mons.

avaient souscrit pour l'entretien de 8 hommes pendant 2 ans; les RR. Pères Dominicains, pour l'entretien de 1 homme pendant 1 an; le Duc d'Arenberg, pour l'entretien de 4 hommes pendant 1 an; les Dames religieuses de Braine, pour l'entretien de 1 homme pendant 3 mois; M. Mary, châtelain, pour l'entretien de 1 homme pendant 6 mois; MM. Dewerchin, Hanon, Detraux et Fauconnier, pour l'entretien de 1 homme pendant 3 mois; M. Minne, maître de poste, pour l'entretien de 1 homme pendant 6 mois; M. Leclercqz, maire de Braine, avait donné 100 livres; M<sup>me</sup> Siraut, 42 livres 14 s.; M. Olivier, greffier, 98 livres; M<sup>me</sup> la veuve V<sup>t</sup> Frédérick, 63 livres; M. François Huet, fermier, 24 livres 10 s.; M<sup>me</sup> Lemayeur, 39 livres 8 s.; la dame veuve du conseiller De Behault, 2,100 livres.

Le 7 juillet 1790, une députation de la ville et châtellenie de Braine se rendit à Mons pour manifester en l'honneur des états de Hainaut. Le mayeur Philippe-François Leclercqz, offrit aux États le don patriotique de la ville, consistant en une somme de plus de 900 francs, destinée à l'acquisition d'un canon (1). J.-J.-F. Loth, prêtre de l'Oratoire, ancien curé de Braine, adressa en cette circonstance le discours suivant, à l'assemblée générale des états de Hainaut :

« Nosseigneurs, Quel heureux moment pour nous que celui de pouvoir vous convaincre de notre fidélité et de notre attachement inviolable et rendre à nos États les hommages qui sont dus aux représentants de la nation.

(1) Voici le texte du récépissé : « Le soussigné, archiviste de Messieurs les États de Hainaut, déclare que Monsieur Leclerc, maire de la ville de Braine-le-Comte, a fourni au bureau des dits archives, en don patriotique, pour des canons, la somme de mille vingt-trois livres seize sols six deniers, pour un canon, sous le nom des magistrats et communauté de la ville de Braine, qu'il porte les armes de la même ville et le besoin de la patrie cessant, qu'il leur soit rendu. Mons, le 7 juillet 1790. (Signé) B. Dumont. »

» Si des ennemis de la patrie, pour nous faire rentrer plus aisément sous le joug de l'esclavage, ont demandé et suscité une nouvelle organisation, une espèce d'assemblée nationale, nous pleurons leur égarement et prions le Dieu des lumières de leur ouvrir les yeux pour qu'ils reconnoissent leurs erreurs

» Pour nous, Nosseigneurs, rejetant tout esprit de nouveauté nuisible, nous paroissions ici non pour saper les fondements de notre liberté naissante mais pour concourir autant qu'il est en nous, à consolider et affermir notre ancienne constitution par une protestation libre et unanime du plus sincère attachement à notre sainte Religion, à nos Loix, à nos Usages, à nos Coutumes qui ont fait jusqu'aujourd'hui notre bonheur, notre félicité et notre grandeur républicaine.

» Oui, Nosseigneurs, c'est au nom de la ville de Braine-le-Comte, au nom de la châtellenie que j'élève ici la voix et que nous promettons de ne jamais abandonner notre sainte Religion, nos Loix, nos Usages, nos Coutumes, notre Constitution. Vous êtes Nos Seigneurs, nos Représentants; pourrions-nous être mieux représentés? Permettez-moi cette expression, il ne vous est pas libre d'en départir, nous pourrions réclamer et vous dire, Nosseigneurs, que les Pères du Peuple ont abandonné la cause de Dieu et la défense de la Patrie.

» Nous n'aimons pas de nouvelles Loix, nous chérissons, nous souhaitons conserver les anciennes, elles sont analogues à nos mœurs, à notre situation, à nos intérêts et de l'aveu même des Souverains, s'ils avoient à former des Loix pour un Royaume, ils présenteroient les nôtres comme les plus propres à rendre un peuple heureux.

» Que nous reste-t-il présentement à dire, Nosseigneurs, sinon d'adresser pour Vos Hautes Puissances, nos vœux au Dieu d'Israël.

» Ne cessez, ô mon Dieu, de répandre sur nos libérateurs

vosre esprit de force et de sagesse qui doit les diriger et les soutenir contre ceux qui s'efforcent de détruire leur ouvrage.

» Prêtres du Seigneur, ne vous laissez pas de tenir comme Moïse, vos mains élevées au Ciel, de crainte de laisser échapper la victoire, en les abaissant vers la terre, et vous, Peuple visiblement protégé de Dieu, continuez à environner ses Autels et y offrir des sacrifices dignes d'un Dieu, qui veut être servi en esprit et en vérité (1). »

Nous nous abstenons de rappeler les faits des annales de la Belgique qui terminèrent la révolution brabançonne : le rétablissement du régime autrichien suivi bientôt de l'invasion de notre pays par les soldats de la République française. Nous nous bornons à signaler les particularités relatives à Braine-le-Comte.

Le 18 mars 1793, Dumouriez fut défait à Neerwinde. Les Français durent en toute hâte repasser la frontière. La division du général Neully, se repliant sur Mons, passa vers le 26 mars par Braine-le-Comte.

Heureux de se voir délivrés du joug des Sans-Culottes, nos pères rendirent à Dieu de solennelles actions de grâces.

Aussitôt après le départ des armées républicaines l'ancien état des choses fut rétabli. Le gouvernement autrichien réintégra dans leurs fonctions les anciennes administrations locales. Voici le texte de la lettre adressée le 2 avril 1793, au mayeur de Braine-le-Comte par M. de Metternich-Winnebourg :

« *Cher et bien aimé*, Les parties de ces provinces que l'ennemi avoit occupées se trouvant de nouveau sous la puissance de S. M., nous vous faisons la présente pour vous dire que c'est notre intention que votre Tribunal, tel qu'il étoit composé avant l'invasion ennemie, reprenne le plus tôt possible ses fonctions, bien entendu qu'aucun de ses membres

(1) Recueil varia, contenant discours, proclamations, etc. N° 1253 du catalogue de la bibliothèque publique de Mons.

ou employés de votre ville, qui pourroit avoir prêté le serment que les françois ont exigé des fonctionnaires quelconques ne pourra être admis à l'exercice des devoirs de sa charge qu'après avoir abjuré formellement et à tous égards le dit serment et prêté de nouveau serment de fidélité à Sa Majesté, entre les mains de celui à qui il appartient. Nous voulons qu'il en soit tenu note au greffe de votre tribunal et que vous nous envoyiez incessamment le procès-verbal, vous prévenant que si celui à qui il appartient de prendre le serment que nous venons d'ordonner, avoit prêté lui-même celui que les françois ont exigé, c'est notre intention que vous nous en informiez sans délai, afin que nous commettions quelqu'un à cet effet, etc. (1). »

Le 4 avril, l'ancienne magistrature composée de P.-F. Leclercqz, mayeur, P.-J. Detraux, M.-J. Fauconnier et P. Dulait reprit ses fonctions.

Une souscription fut ouverte pour couvrir les frais de la guerre qui devait se continuer contre la République française.

Le 22 janvier 1794, l'Oratoire de Braine-le-Comte « comme curé de cette ville » envoya à François II une somme de 2,000 livres à titre de don patriotique. Cette somme avait été empruntée par l'Oratoire, partie à la chapelle de Notre-Dame de Grâces, et, partie à la fondation des bourses d'études d'Augustin Baillet.

Le 21 avril 1794, notre ville reçut la visite de l'empereur François II. Les frais de réception s'élevèrent à 480 livres.

Par suite de la bataille de Fleurus (26 juin 1794), et de la prise de Charleroi, les provinces belges furent de nouveau occupées comme pays conquis, par les Français qui bientôt réunirent la Belgique à leur pays. Soumise dès lors aux lois françaises, elle éprouva toutes les commotions intérieures qui agitèrent la république. Elle subit l'horrible fléau de la conscription militaire que nos pères n'avaient point connue, en même temps que des contributions chaque année plus considérables épuisèrent nos provinces.

(1) *Registre aux résolutions de la ville de Braine-le-Comte.*

Le 5 juillet 1794 (17 messidor an II), la 127<sup>e</sup> demi-brigade républicaine arriva à Braine-le-Comte et s'y tint campée pendant cinq jours (1).

A l'approche des troupes, les Oratoriens avaient cru prudent d'aller chercher un refuge ailleurs. Le registre des baptêmes, mariages et décès (1<sup>er</sup> au 25 juillet) nous apprend que les fonctions paroissiales furent alors remplies par des prêtres brainois, retirés dans leurs familles, savoir: Bodson, Maur Jauniaux, Philibert Sussenair et Dewerchin, curé de Boussu. Celui-ci, dans un acte de baptême en date du 10 juillet, mentionne qu'il s'est autorisé à baptiser *ex præsumpta voluntate pastoris loci*. D'où nous concluons que le curé Labrique n'avait pas eu la pensée ou le temps avant son départ, de déléguer ses pouvoirs.

Dès le 25 juillet, nous voyons le P Pierquin, prieur des Dominicains, signer les actes comme « desserviteur de la paroisse » et remplir conjointement avec ses religieux toutes les fonctions du saint ministère.

Le décret portant annexion définitive de la Belgique à la France fut rendu le 9 Vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795).

Un décret du Directoire en date du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) imposa aux ecclésiastiques la prestation du serment révolutionnaire ainsi conçu : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie et je promets attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. » Les ministres du culte étaient tenus, sous peine d'emprisonnement ou de déportation,

(1) Les lignes qui suivent sont extraites du *Journal de marche du Sergent FRICASSE de la 127<sup>e</sup> demi-brigade (républicaine)*.

Le 17 messidor, « Campé devant Braine-le-Comte sur la route de Mons à Bruxelles. Nous sommes entrés dans la ville avec les plus vifs applaudissements de tous les bourgeois qui faisaient entendre les cris : « Vivent les soldats républicains français ! »

« Le 21 (9 juillet). Nous avons levé le camp pour continuer notre route. Nous sommes entrés dans la ville de Halle avec les mêmes applaudissements. »

de satisfaire aux injonctions de ce décret impie, endéans les dix jours après l'avertissement. Les Oratoriens refusèrent de prêter ce serment et comme la presque totalité des membres du clergé belge.

Trois vénérables prêtres nés à Braine furent à cette époque emprisonnés et condamnés à la déportation pour leur généreux refus. Ce sont : le R. P. Denis-Augustin Blommart, moine bénédictin de l'abbaye de Gembloux et curé de cette paroisse, le R. P. Nicolas Restiau, religieux de l'abbaye de Nizelle (Op-Hain) et Antoine Mary, chanoine de l'église collégiale d'Aerschot. Ce dernier était frère d'Emmanuel Mary, châtelain de Braine. Après avoir été incarcéré à Louvain, il fut dirigé sur Rochefort (Charente). De passage en notre ville avec toute une chaîne de prisonniers il y logea une nuit. Dès qu'il le sut à Braine, son digne frère s'empressa d'aller l'embrasser et il lui remit un rouleau de pièces d'or. Quelques heures plus tard, ces valeurs étaient devenues la proie de l'un des agents préposés à la conduite des déportés.

Durant les années 1798 et 1799, Braine vit passer un grand nombre d'ecclésiastiques belges conduits en exil par des Sans-Culottes. De ce nombre furent Vandermissen, curé de Halen et doyen rural de Léau, sexagénaire, Happaerts et Cleven, vicaires de Moulenaken, Jans, vicaire de Pael, Théodore Parnal, curé de Stevort, Gyben, Van Eerdeweghet, Bosmans, tous trois prêtres de Pael, Kips, prêtre de Herck-la-Ville, extraits de la prison de Louvain à la mi-juillet 1798, pour être conduits à l'île de Rhé. Ils passèrent par Bruxelles, Braine-le-Comte, Mons, Valenciennes et Cambrai. Le 7 août, ils étaient à Saint-Denis (France), à La Rochelle le 1<sup>er</sup> septembre et le jour suivant à l'île de Rhé (1).

(1) CH. POLLET, *La Belgique sous la domination étrangère depuis Joseph II jusqu'en 1830*. Bruxelles, H. Goemaere, 1867, p. 186.

Nous aimons à relater ici divers détails qu'il nous a été donné de recueillir au sujet de la célébration de la messe et de l'administration des sacrements pendant la Terreur.

L'accomplissement du service divin eut lieu pour la dernière fois en l'église paroissiale le premier dimanche du mois d'octobre 1797. Ce ne fut pas sans s'exposer à de graves dangers que le vicaire Mathieu célébra ce jour-là la messe publiquement. Dès lors, les prêtres de la paroisse : Loth, curé, Rammery, prévôt de l'oratoire, et Mathieu, vicaire, durent se tenir cachés. Nous savons néanmoins par la tradition que la messe continua à se célébrer assez régulièrement chaque dimanche. Elle se disait en divers endroits, notamment en la maison de M<sup>me</sup> de Beyens dite de Grambais (rue Basse), à la ferme de la Louvesse (Profond-Rieu), à la ferme Huet (aujourd'hui occupée par M. Héliodore Dulait), à la ferme Laroche, à la ferme actuellement occupée par M. Pierre Rembaux (hameau des Caty), à la ferme Delcroix où se tenait caché le P. Fidèle Dever, capucin du couvent de Soignies (1).

Les mariages avaient lieu dans les maisons particulières, parfois dans les granges. Dispense générale de la publication des trois bans de mariage avait été accordée par le vicariat de Cambrai pour tout le temps que durerait la persécution.

(1) « Ce bon religieux naquit à Estinnes-au-Mont, le 20 avril 1752, il fit ses humanités au collège des Pères Augustins à Binche, puis il suivit les cours de philosophie, un an, à l'université de Douai. Devenu Capucin sous le nom de Père Fidèle, il étudia au couvent de Namur, deux ans encore, la philosophie et pendant quatre ans la théologie. Il devint terminaire en 1785 et résida dix ans à Ath, à Enghien un an, à Soignies six mois, six ans à Braine-le-Comte où il remplit les fonctions de vicaire. Lors de l'organisation du nouveau diocèse de Tournai, il fut nommé vicaire à Ollignies. Transféré en 1808 en la même qualité à Acren-Saint-Martin, il fut mis à la tête de cette dernière paroisse en 1811. Démissionnaire au mois de mars 1827, il ne quitta point ses ouailles au milieu desquelles il décéda le 22 janvier 1830. » Vos, op. cit., t. II.

Les futurs conjoints devaient déclarer sur la foi du serment qu'ils ne connaissaient point d'empêchement à leur mariage. Bon nombre d'unions furent bénites à cette époque par le P. Brasseur, de Soignies, Dominicain, et par les PP. Fabien et Fidèle, capucins de Soignies.

L'administration du baptême et des derniers sacrements se faisait le plus souvent pendant la nuit. Au centre de la paroisse et dans chacun des hameaux se trouvait un groupe de personnes qui savaient toujours où le prêtre résidait. Pour l'obtenir, on s'adressait à l'une d'elles. A l'heure convenue, deux hommes munis soit d'une arme quelconque, soit d'une fourche ou d'un bâton, allaient prendre le prêtre à l'endroit indiqué et lui faisaient escorte. Le ministre de Dieu pourvu de la pyxide contenant le saint Sacrement ou des saintes huiles du Baptême ou de l'Extrême-Onction marchait entre ses défenseurs. D'ordinaire il était déguisé en simple campagnard. Aux approches de la maison où devait se conférer le sacrement, l'un des deux acolytes accélérail le pas afin de s'assurer, avant l'arrivée du prêtre, qu'il n'y était survenu aucune personne capable de le trahir.

Tandis que les sacrements devaient s'administrer en cachette, les mariages civils se célébraient, au son du tambour, en pleine église paroissiale, dans le sanctuaire de la sainte Vierge. Là se trouvait à la place de l'image de l'auguste Mère de Dieu un tableau figurant la déesse Raison. Cette ignoble toile reproduisait les traits d'une certaine Margoton alors trop connue dans notre ville.

En plusieurs occasions le citoyen commissaire de la République ne craignit pas de gravir les degrés de la chaire de vérité et d'y prendre la parole.

L'une des salles de la cure ou maison de l'Oratoire était devenue la salle des pompes funèbres.

Le couvent des Dominicains servit de remise aux fourrages,

tandis que leur belle église fut changée en salle de comédie. Le théâtre occupait le milieu de l'avant-chœur entre les deux autels latéraux actuels. Les représentations de scènes inspirées par l'esprit immoral de l'époque avaient lieu le jour du décadi que les républicains avaient substitué au dimanche en ordonnant de le chômer.

Dès le lendemain de la publication du concordat (5 avril 1802), on s'occupa de la remise en bon état de l'église paroissiale. Grâce à des avances d'argent que firent E. Mary, maire de la ville, et le desservant de la paroisse, Paul Mathieu, les travaux les plus urgents purent être immédiatement commencés.

Sur l'invitation du maire, diverses personnes entreprirent des collectes à domicile. Le produit s'en éleva à 4,075 fr. 94 (4,186 l. 5 s. 2 d.) (1). Les dons spontanés faits au trésorier de la fabrique montèrent à 2,285 fr. 60 (2,519 l. 19 s.) (2). On obtint en outre, au moyen de quêtes faites à l'église depuis sa réouverture, en juin 1802 jusqu'au 31 décembre de la même année, une somme d'environ 700 francs (3). Ces fonds servirent à payer les premiers travaux des ardoisiers, vitriers, serruriers, maçons, charpentiers, plafonneurs, ferronniers, plombiers, etc., ainsi que l'acquisition de linges d'autel, de chaises, de cordes de cloches, etc. Une somme de 672 fr. 50 dut être payée aux agents du fisc pour le rachat de certains objets du mobilier. Quantité d'autres meubles avaient été achetés par de pieuses personnes pendant la révolution. Elles se firent un devoir de les rapporter aussitôt que l'église fut rendue à sa destination. Nous savons par la tradition qu'outre les offrandes en argent

(1) Conseil de fabrique. Séance du 22 août 1809.

(2) Compte de l'église du 1<sup>er</sup> messidor an X (20 juin 1802) au 17 fructidor an XII (3 septembre 1804) rendu le 26 novembre 1805 par le caissier Jean-Guil. Plaine à MM. Laveine, curé et recteur, Minne et Sussenaire, administrateurs des biens et revenus de l'église paroissiale.

3 *Ibidem*.

déjà rappelées, de nombreux dons de linges et d'ornements sacrés furent faits par de généreuses dames de la paroisse.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 1802, le conseil municipal avisa aux moyens de se créer des ressources en vue de pourvoir à l'entretien du ministre du culte et d'une école primaire. Les membres sont unanimes à reconnaître « qu'un ministre des autels de l'antique et sainte religion de nos pères doit être au-dessus des besoins et combien il est nécessaire que la jeunesse puise la religion, la morale et l'éducation dans de bonnes écoles. Toutes ces institutions bienfaisantes, est-il ajouté, sont détruites dans notre ville; les maisons d'enseignement sont vendues. » Le procès-verbal se termine ainsi: « Le conseil avant de se séparer croirait manquer à la reconnaissance, s'il ne présentait au préfet le tribut de la plus vive gratitude dont il est pénétré et qui lui est si légitimement dû, en retour de son zèle pour le rétablissement de la religion, et de la morale, de son administration vraiment paternelle.... »

Dans la séance de février 1803, le conseil municipal émet « l'avis qu'une école primaire pour la commune est indispensable, savoir pour les garçons, attendu qu'actuellement les filles de la Charité dites de Saint-François de Sales reprennent l'enseignement du sexe. Il autorise en conséquence le maire à prier le préfet de vouloir en accorder l'établissement... Il propose pour instituteur Philippe Dewerchin, qui tient en ce jour une école particulière, ce citoyen instruit ayant toutes les qualités requises à ces fonctions, on ne peut lui reprocher que trop d'indulgence pour ses élèves... L'instituteur devra enseigner à tous ses élèves indistinctement à lire et à écrire, l'orthographe et surtout les principes de la religion, le catéchisme diocésain avec les prières qu'il contient.... »

La délibération du 12 avril 1803 a pour objet la restauration de l'église paroissiale et du presbytère. Nous en transcrivons in extenso le compte rendu :

Le Maire donne communication et fait lecture au conseil municipal de la ville de Braine-le-Comte de l'arrêté du préfet du 4 Germinal rappelant celui du gouvernement du 7 Ventôse dernier, relatif : 1° à l'acquisition, location ou réparation du bâtiment destiné au Culte; 2° à l'établissement ou réparation du presbytère.

Vu l'état de détérioration dans lequel se trouvent le presbytère et l'église non aliénés et rentrant dans leur ancienne destination au terme des articles 72 et 75 de la loi du 18 Germinal an 10<sup>e</sup>.

Le conseil flatté de pouvoir concourir avec l'autorité supérieure à réparer le temple de la religion, à rendre habitable le presbytère, se rend en corps dans ces deux locaux. Après une visite scrupuleuse, il estime que les réparations les plus urgentes et indispensables pourront monter à la somme de 3,500 à 4,000 francs. Il observe que cette dépense aurait été plus considérable, si la religion des habitants de cette ville, à l'invitation du maire, et par le soin des personnes pieuses, ne les avait portés à faire des dons volontaires dont le produit a été employé à réparer en partie la toiture de l'église et celle du presbytère.

De ce dernier il n'existe pour ainsi dire que la carcasse. Les portes, les ancrs, les barreaux de fer des fenêtres; presque toutes les serrures sont enlevées les planches du grenier arrachées, les cheminées brisées et les plafonds enfoncés, ce bâtiment ayant été cédé à l'instituteur primaire qui ne l'a pas habité, vu que les autorités locales de ce temps se sont permis d'y assigner la demeure à tout ce qu'il y avait d'habitants les plus misérables et les plus destructeurs qui l'ont mis dans l'état de délabrement dans lequel il se trouve.

Délibérant sur le mode le plus convenable à adopter pour se procurer la somme nécessaire à cette dépense.

Le conseil ne peut adopter celui d'une levée à intérêt, l'administration étant chargée d'une dette de 30,000 francs et ses revenus ne suffisant pas à ses charges administratives, on ne pourrait trouver de prêteurs.

Le désir bien prononcé des habitants de cette ville commandant tous les sacrifices qui sont en leur pouvoir pour parvenir à conserver et rendre décent le temple du Seigneur et digne de la majesté de la religion et pour donner une habitation convenable aux ministres des saints autels,

Le conseil est d'avis pour pouvoir fournir à une dépense aussi sacrée, d'augmenter encore la masse des contributions directes qui pèsent d'autant plus sur les habitants de Braine, qu'elles sont aggravées de cette charge journalière de logements militaires qui ruinent les artisans par la dépense de l'entretien des lits, par le feu et la lumière; charge qu'ils supportent en acquit de la commune voisine et sans indemnité. Il estime donc que le mode le plus convenable serait une réimposition au marc le franc de la contribution foncière réunie à celle personnelle mobilière et somptuaire.

Le conseil croit devoir consigner dans le présent procès-verbal ses sentiments de reconnaissance envers le Gouvernement restaurateur de la religion de ses pères. Ce bienfait signalé, reçu de toute part avec

joie et gratitude a gagné plus de cœurs au Héros de la France que ne lui en ont acquis ses brillantes victoires et sa constante sollicitude pour le bonheur commun.

Ainsi fait en séance le dit jour 22 Germinal an XI.

Ont signé: Em. Mary, J.-J. Duray, M. Stradiot, C. Minne, Jean-M. Galopin, Louis Demanet, J.-G. Plaine, P.-V. Frederick, P. Duray.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 1808 consacre à l'éloge du curé Laveine (1), les lignes suivantes : « Son zèle pastoral et son goût de faire le bien sont connus. L'on sait que son plaisir dominant est de distribuer aux malheureux non son superflu, mais le résultat de ses économies, peut-être de ses privations, qu'il destine spontanément à un si noble emploi. »

C. DEJARDIN.

(1) Joseph-Augustin Laveine naquit à Soignies, le 13 décembre 1760. Élève des Pères de l'Oratoire qui tenaient un collège dans sa ville natale, il entra dans leur congrégation à la fin de ses humanités et prit le nom de P. Augustin (1778). Il étudia dans leur maison de Mons un an la philosophie et cinq ans la théologie. Après avoir enseigné les humanités six ans dans les collèges, et notamment à Thuin, il fut ordonné prêtre à Cambrai le 23 décembre 1786, par Mgr Daigneville. Il continua encore la carrière de l'enseignement, environ quatre ans. Revenu à Mons en 1790, il y prêcha l'Avent et le Carême et confessa dans l'église de l'Oratoire et celle du Béguinage où il fut considéré comme vicaire ou desservant. Lors de la première entrée des armées françaises à Mons en novembre 1792, après la bataille de Jemappes, il émigra en Allemagne où il séjourna jusqu'en 1794. Fixé de nouveau à Mons, il déploya une rare prudence et un dévouement sans bornes pour le salut des âmes jusqu'à la fin de la révolution. Il remplit, en outre, pendant trois ans, les fonctions de missionnaire à Nimy et celle de directeur des confrères de l'Oratoire, l'espace de quatre ans. Au commencement de 1803, il fut nommé vicaire à Sainte-Élisabeth. Lorsque Mgr Hirn organisa son diocèse, Laveine devint curé de Braine-le-Comte, et au mois de juillet 1817, il fut nommé vice-doyen du canton de Soignies. En 1834, il obtint la cure primaire de Sainte-Élisabeth à Mons avec le titre de doyen, et l'année suivante, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale. Il mourut le 22 janvier 1851. Vos, *op. cit.*, t. I.